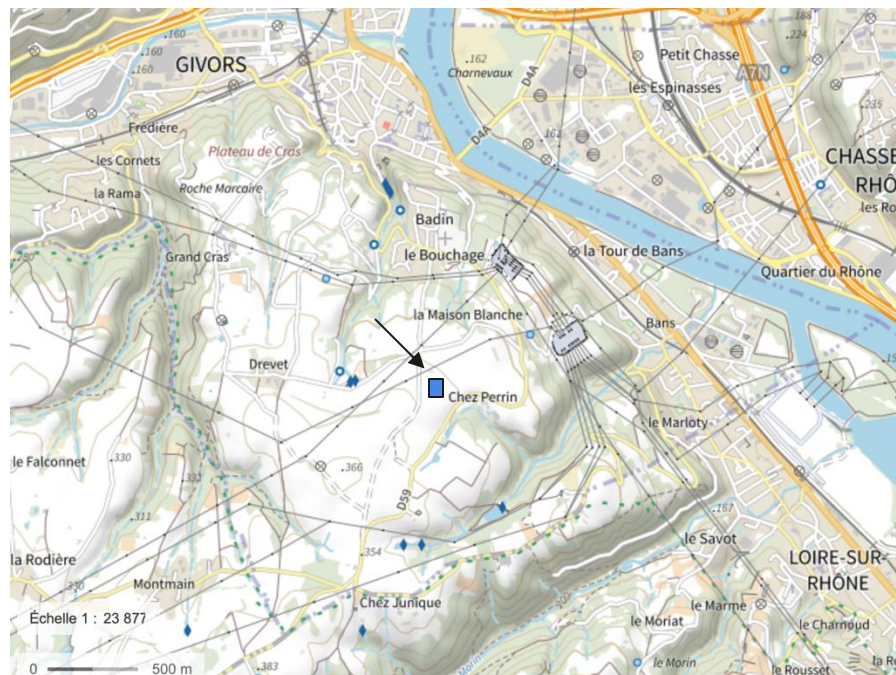




Annexes obligatoires Cas par cas Givors

Coordonnées GPS : 45.569725, 4.776558



Annexe 3 : Vue aérienne de la parcelle dans son entièreté





Annexe 3 : un plan de situation. L'emprise maximale du projet est la parcelle dessinée en jaune



Annexe 3 : localisation des points de prises de vue des photos ci-après



Annexe 4 : Photographies datées de la zone d'implantation

Janvier 2025



Février 2025

Annexe 4 : Photographies datées de la zone d'implantation

Janvier 2025



Février 2025

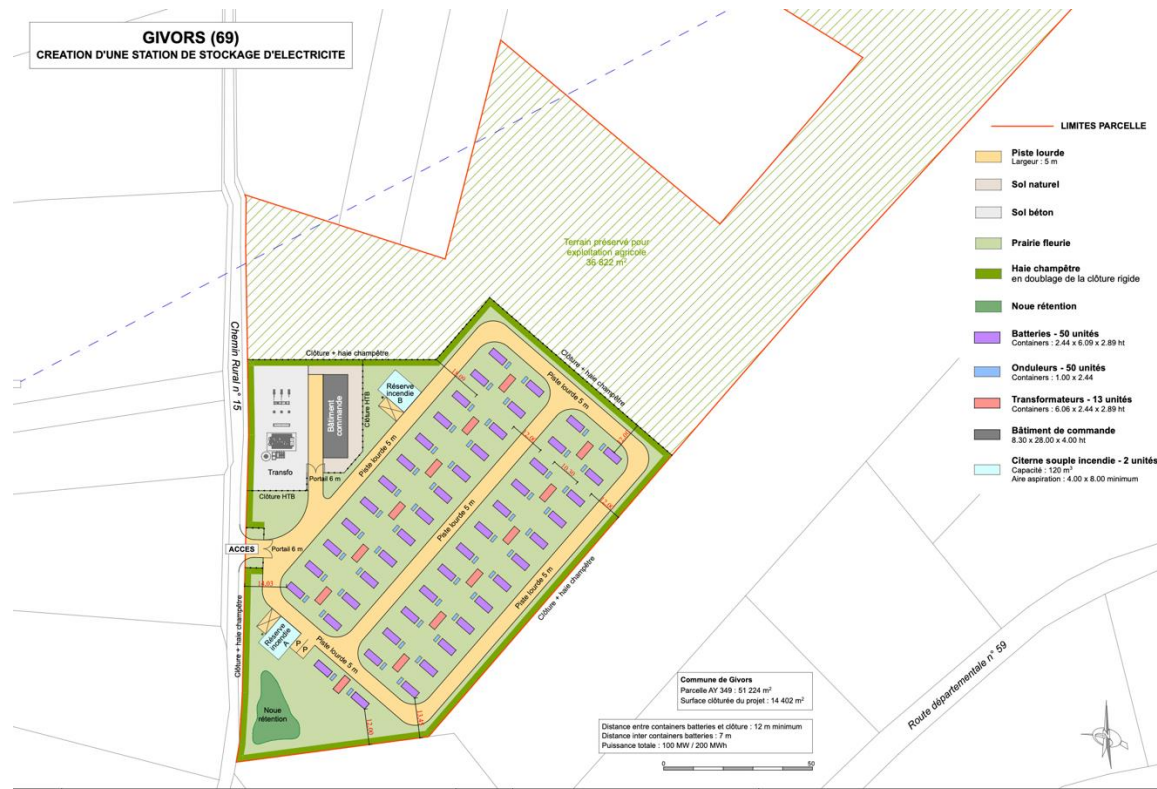
Annexe 4 : Photographies datées de la zone d'implantation

Janvier 2025



Février 2025

Annexe 5 : un plan du projet ou pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé



Annexe 4 : Implantation paysagère du projet



Annexe 4 : Implantation paysagère du projet

